

Adjudicator (Part-time)

Who We Are

The Capital Markets Tribunal is established by the [Securities Commission Act, 2021](#) as an independent division of the Ontario Securities Commission. It conducts hearings under the Ontario [Securities Act](#) and the [Commodity Futures Act](#) and determines all questions of fact or law in any proceeding before it under those Acts. Proceedings brought before the Tribunal relate to issues arising under the OSC's mandate, which is to provide protection to investors from unfair, improper or fraudulent practices; to foster fair, efficient and competitive capital markets and confidence in capital markets; to foster capital formation; and to contribute to the stability of the financial system and the reduction of systemic risk.

The Opportunity

The **Capital Markets Tribunal** seeks applicants with adjudicative, regulatory and/or capital markets expertise to act as Adjudicators. Adjudicators are appointed by the Lieutenant Governor in Council on the recommendation of the Minister of Finance.

In accordance with the provincial government's [Agencies and Appointments Directive](#), appointments will respect the Tribunal's needs, but will also reflect the diversity of the people of Ontario and the need to deliver services and decisions in a professional, ethical and competent manner.

Key Duties and Responsibilities

Adjudicators will preside over hearings and confidential conferences, alone or as a member of a multi-person panel. Writing well-crafted and timely reasons for decisions is an integral part of Adjudicators' work.

Adjudicators need not be lawyers. The Tribunal welcomes applications from any candidate who would be able to interpret and apply relevant legislation, understand administrative law concepts, fairly assess the credibility and reliability of evidence, act impartially, independently and with an open mind, and listen actively to and communicate clearly with persons appearing before the Tribunal, whether represented or not.

Adjudicators must also:

- work professionally, constructively and efficiently
- demonstrate integrity, good judgment, sound analytical capability, and a commitment to continuous improvement
- be willing to allocate the necessary time
- be committed to public service
- communicate and work respectfully and cooperatively with peers and staff
- embrace Tribunal-related technology

Adjudicators must have an advanced understanding of the law, rules and policies in one or more of the following areas:

- finance

- administrative law
- products (different types of securities and derivatives, including exempt products)
- registrants (dealers and individuals), and their compliance obligations
- marketplaces (exchanges and other platforms, including those related to crypto assets)
- issuers, and their disclosure and other obligations
- mergers and acquisitions
- market misconduct, e.g., fraud or insider trading

Term

Fixed term of two to five years as determined by the Lieutenant Governor in Council

Time Commitment

Adjudicators preside over hearings (oral and written) and participate in ongoing professional development. Oral hearings, or parts of oral hearings, may take place by videoconference or in a hearing room at the Tribunal's offices in downtown Toronto. Hearing materials, which are sometimes lengthy and complex, are provided on a digital platform. Adjudicators are supported by staff of the OSC's Governance & Tribunal Secretariat.

The time commitment for hearings will vary. Adjudicators must generally be available as needed, sometimes on short notice, and year-round. Some hearings relate to case management, typically before a one-person panel, and may take an hour or less, at any time during the business day. Hearings of motions and some applications typically take one or two days before a three-person panel. Merits hearings and sanctions hearings in enforcement proceedings, which are also typically before three-person panels, vary in length but can span several weeks, sometimes over continuous blocks of time. There may be periods of time during which there are no hearing-related demands on an Adjudicator's time. On average, an Adjudicator will spend approximately 40 days per year on hearing preparation, attendances, deliberation and decision writing.

Upon joining the Tribunal, Adjudicators must complete an orientation program of approximately eight hours. Depending on previous experience, Adjudicators may also be required to complete the [Certificate in Adjudication](#) presented by the Society of Ontario Adjudicators and Regulators (SOAR) and Osgoode Professional Development (OPD), requiring approximately 35 hours.

To apply, please visit the Public Appointments Secretariat website at <https://www.pas.gov.on.ca/Home/Advertisement/1071> and submit an application no later than **Friday June 20, 2025 at 11:59 pm EST**.

We thank all applicants for their interest in the Capital Markets Tribunal. We will contact those selected for an interview.

If you require an accommodation during the recruitment process, please let us know by contacting our confidential inbox HRRecruitment@osc.gov.on.ca.

Qui nous sommes

Le **Tribunal des marchés financiers** est établi par la [Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières](#) en tant que division indépendante de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Le tribunal tient des audiences en vertu de la [Loi sur les valeurs mobilières](#) et la [Loi sur les contrats à terme sur marchandises](#), et tranche toute question de fait ou de droit dans toute instance dont il est saisi en vertu de ces lois. Les procédures engagées devant le Tribunal portent sur des questions relevant du mandat de la CVMO, qui est de protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses, de favoriser des marchés financiers équitables, efficaces et concurrentiels et d'instaurer la confiance à l'égard de ceux-ci, d'encourager la formation de capital et de contribuer à la stabilité du système financier et à la réduction du risque systémique.

L'opportunité

Le **Tribunal des marchés financiers** recherche des candidats ayant une expertise en matière d'arbitrage, de réglementation et/ou de marchés financiers pour agir en tant qu'arbitres. Les arbitres sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil sur recommandation du ministre des Finances.

Conformément à la [Directive concernant les organismes et les nominations](#) du gouvernement provincial, les nominations respecteront les besoins du Tribunal tout en reflétant la diversité de la population de l'Ontario et en tenant compte de la nécessité de fournir des services et de prendre des décisions de manière professionnelle, éthique et compétente.

Principales tâches et responsabilités

L'arbitre présidera les délibérations et les réunions confidentielles, seul ou en tant que membre d'un comité de plusieurs personnes. Des motifs de décision bien rédigés en temps opportun font partie intégrante du travail des arbitres.

Un arbitre n'est pas nécessairement un avocat. Le Tribunal encourage les candidatures de toute personne qui peut traduire dans les faits et appliquer la législation pertinente, maîtriser les concepts du droit administratif, évaluer de manière équitable la crédibilité et la fiabilité des preuves, agir avec impartialité en faisant preuve d'autonomie et d'ouverture d'esprit et écouter activement les personnes comparissant devant le Tribunal tout en communiquant clairement avec ces personnes, que celles-ci soient représentées ou non.

Exigences supplémentaires :

- travailler de manière professionnelle, constructive et efficace ;
- faire preuve d'intégrité, avoir un jugement éclairé et de solides capacités d'analyse et démontrer son engagement à l'égard de l'amélioration continue ;
- être prêt à investir le temps nécessaire ;
- s'investir dans le service public ;
- communiquer de façon respectueuse et travailler en collaboration avec ses pairs et le personnel ;

- adopter la technologie employée par le Tribunal et apprendre à s'en servir adéquatement.

L'arbitre doit posséder une connaissance approfondie des politiques, des lois et des règles en vigueur dans l'un ou plusieurs des secteurs suivants :

- les finances ;
- le droit administratif ;
- les produits (les différents titres et produits dérivés, y compris les produits exonérés) ;
- les courtiers attitrés (courtiers et particuliers) et leurs obligations de conformité ;
- les marchés (bourse et autres plateformes, y compris celles liées aux cryptomonnaies) ;
- les émetteurs, ainsi que leurs obligations de divulgation et autres obligations ;
- les fusions et les acquisitions ;
- les abus de marché, par exemple la fraude ou les délits d'initiés.

Durée

Mandat à durée déterminée de deux à 5 ans, tel que fixé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Engagement de temps

Les arbitres président les audiences (orales et écrites) et les auditions, et participent au perfectionnement professionnel continu. Les audiences orales, en tout ou en partie, peuvent se dérouler par vidéoconférence ou dans une salle d'audience des bureaux du Tribunal au centre-ville de Toronto. Les documents d'audience sont parfois longs et complexes et peuvent être consultés sur une plateforme numérique. Les arbitres peuvent compter sur le personnel du Secrétariat de la gouvernance et du tribunal de la CVMO pour les appuyer.

En matière d'audition, l'engagement de temps est variable. Généralement, l'arbitre doit se rendre disponible selon les besoins, parfois à la dernière minute, tout au long de l'année. Certaines auditions portent sur des gestions de cas. Elles se déroulent généralement devant une seule personne, à tout moment, durant un jour ouvrable, et ne durent souvent qu'une heure ou moins. Les auditions des requêtes et de certaines demandes durent généralement un ou deux jours et se déroulent devant un comité de trois personnes. Les audiences sur le fond et les audiences sur les sanctions et les mesures d'application se déroulent généralement devant des comités de trois personnes. Elles sont de durée variable et peuvent s'étendre sur plusieurs semaines, parfois sur une période continue. L'arbitre peut ne pas être sollicité pendant certaines périodes. En moyenne, un arbitre consacre 40 jours par année à la préparation des audiences et auditions et à sa participation à celles-ci, aux délibérations et à la rédaction des décisions.

Lorsqu'ils se joignent au Tribunal, les arbitres doivent suivre un programme d'orientation d'environ huit heures. En fonction de leur expérience antérieure, les arbitres peuvent également être tenus d'obtenir un Certificat d'arbitrage auprès de la *Society of Ontario Adjudicators and Regulators* (SOAR) et de la *Osgoode Professional Development* (OPD), un programme d'environ 35 heures.

Pour poser votre candidature, veuillez consulter la Secrétariat des nominations publiques à <https://www.pas.gov.on.ca/fr/Home/Advertisement/1071>. Veuillez soumettre votre demande avant le **vendredi 20 juin 2025 à 23 h 59 HNE**.

Nous remercions tous les candidats de l'intérêt qu'ils portent à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Si vous avez besoin d'un accommodement lors du processus de recrutement, veuillez écrire à l'adresse de courriel confidentielle HRrecruitment@osc.gov.on.ca.